

# Championnat d'Ille-et-Vilaine Toutes Catégories 2019

Règlement intérieur

## Article 1 : Généralités

Le Comité Départemental d'Échecs d'Ille et Vilaine (CDE35) organise le *Championnat d'Ille-et-Vilaine Toutes Catégories 2019* (appellation abrégée : 35 TC), homologué FIDE.

A l'issue du tournoi, le premier classé licencié en Ille-et-Vilaine sera déclaré Champion d'Ille-et-Vilaine 2019.

Ce championnat est ouvert aux joueurs licenciés A dans un club d'Ille-et-Vilaine.

Les joueurs licenciés hors Ille-et-Vilaine peuvent demander une dérogation à la Commission adultes du CDE35

Un joueur exclu du championnat une saison précédente pourra se voir refuser son inscription sur décision de la Commission Adultes du CDE35.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Tout contrevenant au règlement pourra recevoir un avertissement, deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

## Article 2 : Calendrier

Le 35 TC est organisé en un tournoi sur 2 phases et 7 rondes, prévues initialement aux dates suivantes :

**Phase 1 :** 24/11/2018 08/12/2018 12/01/2019 02/02/2019

**Phase 2 :** 09/03/2019 23/03/2019 27/04/2019

En cas d'imprévu, ces dates pourront être modifiées.

[Le calendrier en ligne du site du CDE35](#) est la seule référence fiable.

Le lancement de chaque ronde est prévu à 14h15.

## Article 3 : Organisation des rondes par les clubs

Les clubs, à tour de rôle, se portent volontaires pour organiser une ronde du 35 TC en répondant à l'appel à candidature sur le site du CDE35.

L'organisation d'une ronde consiste à préparer une salle et à mettre à disposition une autre pour l'analyse. Le matériel de jeu peut être fourni par le CDE35 au cas où le club n'en disposerait pas en quantité suffisante.

## Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal est Pascal Aubry, AF3. Il supervise les 7 rondes du tournoi et assure la publication des résultats. Il pourra désigner un arbitre de salle, AF4 minimum, pour chaque ronde.

## Article 5 : Inscriptions

Pour une entrée en ronde 1 (24/11), inscription obligatoire avant le 23 novembre 2018 - 20h00

- De préférence en ligne sur le site du CDE35 <http://cde35.cdechecs35.fr/taxonomy/term/166>
- Sinon par courriel auprès de [seniors@echecs35.fr](mailto:seniors@echecs35.fr).

Pour une entrée en ronde 2 (08/12) ou 3 (12/01), les inscriptions doivent se faire par courriel auprès de [seniors@echecs35.fr](mailto:seniors@echecs35.fr) au plus tard la veille à 20h00

L'inscription sur place est possible sous réserve de l'accord de l'organisateur et de l'arbitre au regard des contraintes matérielles.

Les droits d'inscription sont à régler sur place avant 14h00 : Adultes : 20 € / Jeunes : 10 €

L'inscription est gratuite mais obligatoire pour les membres de l'équipe de France (toutes catégories) et les joueurs titrés.

## Article 6 : Règles du jeu, système d'appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au congrès FIDE d'Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les appariements se font au *système suisse* et sont calculés avec l'aide du logiciel *papi* à jour de la dernière version disponible. Les Elos utilisés pour les appariements sont ceux en vigueur à la 1<sup>re</sup> ronde de chaque phase.

### 6.1 Appariements de la première ronde

Seront appariés à la première ronde les joueurs présents licenciés A et qui auront réglé leurs droits d'inscription au plus tard à 14h00.

### 6.2 Appariements des rondes suivantes

Sont appariés aux rondes suivantes les joueurs inscrits :

- qui se seront présentés à l'arbitre sur le lieu de jeu avant 14h00.
- qui auront indiqués leur présence à l'arbitre par SMS avant 14h00 pour une arrivée prévue avant 14h10.

Les appariements sont effectués à 14h10 précises avec les joueurs présents sur le lieu de jeu. Ils ne seront plus modifiés jusqu'au lancement de la ronde.

### 6.3 Entrées tardives

Il est possible de commencer le tournoi à la deuxième ou troisième ronde en pointant et en réglant les droits d'inscription avant 14h00 sur le lieu de jeu.

### 6.4 Absences et retards

- Une troisième ronde non jouée signifie l'abandon du tournoi.
- Un joueur apparié qui ne joue pas son 1<sup>er</sup> coup dans les 30 min à partir du lancement de la ronde perd sa partie par forfait, avec gain à l'adversaire.

## Article 7 : Cadence

La cadence pour toutes les rondes est de 1h30 + 30 secondes par coup.

## Article 8 : Prix

La remise des prix a lieu immédiatement après la fin de la dernière ronde. Seuls les joueurs présents pourront être récompensés.

Des prix en espèces et/ou des coupes et médailles récompenseront les premiers au classement général et les premiers de certaines catégories. Les prix au classement et par catégorie sont non cumulables.

La liste des Prix sera affichée sur le site du Comité Départemental avant la 4<sup>e</sup> ronde.

## Article 9 : Départages, affichage des résultats

Les départages adoptés sont dans l'ordre : Buchholz tronqué, Buchholz médian, Performance

Les résultats des rondes sont affichés au plus tard 48h après, sur le site FFE

## Article 10 : Conduite des joueurs

Les organisateurs attirent l'attention des joueurs sur le point suivant : si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, l'appareil devra rester complètement éteint et invisible dans toute la zone de jeu. Le non respect de cette règle en cours de partie entraîne la perte de la partie et le gain pour l'adversaire.